hets

Haute école de travail social Genève Centre de formation continue (CEFOC)

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

DAS HES-SO SUPERVISEURS DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, EDUCATIVE, PSYCHOSOCIALE ET DE LA SANTE

NOVEMBRE 2023



Dossier de demande de reconnaissance d'acquis pour le Diploma of advanced studies HES-SO

DAS HES-SO de Superviseur.e.s dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le DAS (Diplôma of Advanced Studies) HES-SO *de Superviseur.e.s dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la sante*¹ a pour but de former aux spécificités de la supervision individuelle et en petits groupes, pédagogique et professionnelle, ainsi qu'à l'intervention dans les équipes et les organisations.

Le DAS Superviseur.e.s permet l'intégration d'apports théoriques et méthodologiques indispensables à l'exercice de la supervision. Le dispositif pédagogique favorise la théorisation de l'expérience des personnes participantes et une large part est donnée à l'analyse de la pratique demandant implication et réflexion personnelle. Un accompagnement des premières pratiques de supervision est assuré dans le cadre du DAS.

Cette formation permet d'être reconnu, sur demande, comme membre de l'Association Romande des Superviseurs (ARS).

Organisation des cours

Le DAS Superviseur.e.s représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). Un crédit ECTS correspond à 30 heures de travail de la part de l'étudiant.e : environ 1/3 d'enseignement académique qui requiert la présence de l'étudiant.e et 2/3 de travail personnel dont le suivi d'au moins un processus de supervision.

Conditions d'admission brochure

- Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales ou de la psychologie.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé ou de la psychologie.

Pour la volée 2024-25, disposer du titre de CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles ou être en mesure de prétendre à une VAE pour les modules 1 et 2 obligatoires.

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la HETS.

¹ Désormais désigné DAS Superviseur.e dans le texte

Si le.la candidat.e souhaite obtenir un allègement de la formation pour faire valoir des acquis antérieurs, elle/il doit passer la procédure de reconnaissance des acquis des modules 1 et 2 avant l'inscription au DAS.

Conditions financières pour la procédure de reconnaissance des acquis 2023 :

• Inscription au DAS - frais de dossier : CHF 200.-.

Frais de reconnaissance d'acquis : CHF 500-.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Deux types d'acquis seront pris en considération dans la procédure d'acquis :

1. Les acquis de formation :

Cours suivis dans un établissement reconnu appartenant à un programme conduisant à une certification. Le programme doit être suivi dans son intégralité et le diplôme obtenu. Connaissances et compétences acquises par des formations suivies dans le milieu de travail, conduisant à des attestations de participation.

2. Les acquis expérientiels :

Connaissances, compétences et aptitudes acquises de façon informelle par une personne au fil de ses activités personnelles et/ou professionnelles utiles ou apparentées à la conduite de supervision. Les différentes charges et responsabilités assumées par les professionnel-les-s sont à relever car elles sont susceptibles de permettre un développement de compétences particulières.

Peuvent entrer en considération les acquis et les formations au cours des cinq ans qui précèdent la demande de reconnaissance.

Ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette reconnaissance :

- Les acquis obtenus dans le cadre d'un Bachelor ou d'un Master en travail social ou de la santé ou dans le cadre d'une formation universitaire de niveau Bachelor ou Master.
- Les acquis correspondant aux critères d'admission du programme du DAS.

A l'issue de cette procédure seule une reconnaissance partielle est accordée. La personne peut se voir ainsi dispensée au maximum des 2 modules (1 et 2).

Les candidat.e.s doivent démontrer leur acquisition des compétences relatives aux modules 1 et 2 du DAS de Superviseur.e et au moyen des documents prévus (voir annexes). Puis, ils.elles doivent s'inscrire à la formation pour compléter et valider positivement les unités de formations restantes.

La demande de reconnaissance des acquis se fait obligatoirement à l'aide des documents suivants :

Dossier de demande reconnaissance d'acquis

- Annexe 1 : coordonnées (obligatoire)

Annexe 2 : module 1Annexe 3 : module 2

Les conditions d'admission à la procédure de reconnaissance des acquis sont les suivantes :

- Le profil du.de la candidat.e pour une reconnaissance d'acquis doit correspondre aux critères d'admission du DAS de Superviseur.e indiqués ci-dessus.
- Le.la candidat.e présente sa demande reconnaissance des acquis à l'aide des documents prévus.
- Le .la candidat.e s'acquitte des frais de la procédure de reconnaissance des acquis de CHF 500.-

Ce montant est payable par virement postal : CH39 3000 0001 1453 8992 2 HES-SO Genève - HETS CEFOC Rue Prévost-Martin 28 1205 Genève

Motif: - DA SUP 24-25 _ reconnaissances acquis

Commission de reconnaissance des acquis pour le DAS de Superviseur.e

La décision de reconnaissance des acquis est placée sous la responsabilité d'une Commission de validation des acquis composée du/de la responsable du DAS de Superviseur.e qui la préside d'un.e membre du comité pédagogique.

Le dossier du de la candidat e doit parvenir, complet, avant le 31 décembre 2023.

Les documents utiles pour constituer le dossier de reconnaissances des acquis peuvent être téléchargés sur le site de la <u>HETS</u>

MARCHE A SUIVRE:

1. Formuler une demande de reconnaissance des acquis

La candidate ou le candidat dépose une demande écrite accompagnée du dossier complet par courriel à l'adresse : das-superviseur.hets@hesge.ch.

Cette dernière doit être circonstanciée et argumentée en motivant la demande et en précisant le ou les module(s) concerné(s) par la demande de reconnaissance des acquis.

La candidate ou le candidat joint les éléments suivants :

- Un curriculum vitae
- Une copie des titres obtenus et /ou attestations de formation ou de prestations réalisées
- Les documents du dossier de reconnaissance des acquis dûment remplis
- Une lettre motivant la démarche de reconnaissance des acquis.
- La copie du récépissé du versement de CHF 500.-

2. Constituer le dossier de reconnaissance des acquis

Le dossier de reconnaissance des acquis est composé des divers documents permettant d'évaluer les compétences du.de la candidat.e en lieu avec celles acquises dans le DAS Superviseur.e. Il rend compte de l'analyse par le/la candidat.e de ses expériences personnelles et professionnelles et de ses formations et il.elle propose une démonstration de ses compétences en regard des modules concernés.

Pour chacun des modules concerné par la reconnaissance, une prise de position argumentée du de la candidat.e justifie de l'adéquation des compétences acquises au regard de celles exigées dans les modules 1 et 2. L'argumentation et les justifications doivent être suffisamment détaillées pour permettre d'évaluer la recevabilité de la demande. Les formulaires ci-annexés, indiquant les acquis issus des formations, des prestations, expériences pédagogiques pouvant être apparentées à la supervision sont remplis pour chaque module concerné. Toutes les attestations nécessaires doivent être jointes.

En résumé pour modules 1 et 2 il faut fournir :

- la demande de reconnaissance des acquis.
- Le formulaire de mise en évidence des acquis pour le module concerné, dûment rempli.
- Les pièces jointes, preuves, justificatifs.

Le dossier complet de la demande de reconnaissance des acquis est conservé au secrétariat de la Hetscefoc.

3. Paiement de la procédure

Dès réception de la demande, une facture **de CHF 500**.-pour la finance d'examen sera adressée au /à la candidat.e. L'examen du dossier s'effectuera uniquement après réception du paiement. En l'absence de paiement, les dossiers seront conservés 3 mois, puis retournés au candidat.

A noter que tant que le paiement n'est pas enregistré, le dossier est considéré comme incomplet.

4. Décision de reconnaissance

Tout dossier reçu dans le délai imparti sera évalué par la Commission.

La décision de la Commission permet au. à la candidat.e de s'inscrire au DAS de Superviseur.e. Le.la candidat.e est responsable d'effectuer les démarches nécessaires à son inscription au DAS et de planifier avec le.la responsable du programme les compléments de formation exigés pour obtenir le DAS de Superviseur.e dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé.

5. Procédure de réclamation et de recours

Toute décision prise conformément aux dispositions qui précèdent peut faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction de la HETS-GE qui assure la gestion administrative de cette commission de reconnaissance des acquis

La décision de la direction de la HETS-GE peut être attaquée auprès de la première instance de recours du site selon les procédures en usage, dans les 30 jours qui suit sa notification.

PRECISIONS POUR ELABORER LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS.

Les acquis issus de formations réalisées.

Pour que des acquis puissent être pris en considération dans le domaine de la supervision pédagogique et professionnelle individuelle et en petits groupes, pédagogique et professionnelle, ainsi qu'à l'intervention dans les équipes et les organisations, il est indispensable qu'ils portent sur des savoirs et /ou des compétences comparables à ceux développés dans le cadre du DAS de Superviseur.e (compétences en lien avec la pratique réflexive, compétences sociales, relationnelles et pédagogiques utiles à la pratique de la supervision).

Les éléments suivants seront pris en considération :

- Formation en lien avec la pédagogie, la psychologie de l'apprentissage, l'entretien clinique, le fonctionnement des équipes et des organisations, les différentes formes d'accompagnement d'étudiant-e-s ou de professionnels, la dynamique des groupes.
- Formations continues attestées de 10 jours au moins.
- Spécialisation professionnelle formalisée.
- Formations certifiées pédagogiques ou universitaires.

Les acquis issus des expériences d'accompagnement de professionnel.le.s et /ou pédagogique

Accompagnement et suivis : portant sur un nombre de processus et une durée suffisamment importante.

Le type d'acquis suivant sera pris en considération :

- analyse de la pratique, coaching de professionnel-le-s ou d'équipes ou autres prestations attestées en rapport d'une durée au moins équivalente à 20h,
- expérience pédagogique ayant entraîné l'exercice de compétences utiles à la supervision.

Quelques règles pour remplir le dossier

Afin de permettre une reconnaissance effective des acquis, le respect des points suivants est indispensable dans l'élaboration du dossier :

- chaque rubrique doit être remplie. Les informations demandées correspondent aux caractéristiques qualitatives et quantitatives nécessaires à l'établissement d'une correspondance entre acquis demandés et éléments du DAS Superviseur.e.
- Les références des organismes et institutions citées doivent être suffisamment détaillées pour permettre une prise en contact aisée, si nécessaire.
- Chaque demande de reconnaissance est accompagnée de la copie du ou des justificatif(s) correspondant(s): diplôme, certificat, attestation, descriptif officiel, etc. Il n'est pas possible de prendre en considération des demandes de reconnaissance non étayées par des justificatifs.
- Dans le cas de documents ou supports en langue étrangère (autre que les langues nationales ou l'anglais), une traduction sous les formes usuelles est requise.

Ce qui est attendu dans le dossier

Le.la candidat.e explicite les liens entre les compétences recherchées et les différents acquis annoncés en référence au DAS HES-SO Superviseur.e. Une argumentation personnelle est nécessaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du dossier peuvent être obtenus sur demande écrite auprès du secrétariat du cefoc HETS Genève.

IJG /cgi_ novembre 2023

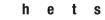


Haute école de travail social Genève

Centre de formation continue (CEFOC)

Dossier de reconnaissance des acquis – Annexe 1

	Demarche de reconnaissance des acquis DAS	Superviseur.e HES-SO
Nom et prénom :		
Coordonnées personnelles : (Adresse, tél., portable, e-mail, etc.)		
(Auresse, tell, portuble, e mail, etc.)		
Date de naissance		
Coordonnées professionnelle (Adresse, tél., portable, e-mail, etc.)	es	
Diplôme professionnel : (+ date et lieu d'obtention)		Date :
		Lieu:
Fonction actuelle :		Signature :
Adresse pour la correspondanc	e: O Privée // O professionnelle	



Haute école de travail social Genève Centre de formation continue (CEFOC)

DAS Superviseur.e _ Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module I

Evolution des métiers et des conditions de travail

Nom et prénom :	

Compétences visées :

- Savoir situer et analyser les actuels enjeux professionnels en rapport avec les contextes sociopolitiques et institutionnels
- Identifier les bases théoriques sur lesquelles se fondent cette fonction.
- Connaître les devoirs et dilemmes éthiques.



Genève
Centre de formation continue (CEFOC)

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module I DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS



Centre de formation continue (CEFOC)

Récapitulatif des acquis issus de l'expérience : Module I DAS Superviseur.e

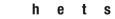
Connaissances ou compétences acquises	Fonction en lien exercée	Activités principales réalisées	Durée de l'activité ou de la fonction



Récapitulatif des charges et responsabilités assumées assimilables à la fonction de supervision : Module I DAS Superviseur.e

Type d'acquis suivant sera pris en considération : prestations assimilables à de la consultation ou la supervision exercées durant les 5 dernières années

Type de prestations réalisées	Bénéficiaires de la prestation contexte : institution, ou partenaire concernés	Durée de chaque prestation	Activités réalisées lors de la prestation



Haute école de travail social Genève Centre de formation continue (CEFOC)

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le module Module I DAS Superviseur.e

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

Photocopies des diplômes/certificats/attestations
Procès-verbaux d'examen
Programmes d'études
Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis
Attestations d'interventions
Attestation de fonction d'employeurs

Dossier de reconnaissance des acquis - Annexe 3

DAS Superviseur.e _ Formulaire de mise en évidence des acquis pour le Module II

Construction identitaire de la posture d'intervenant

Nom et prénom :	 	 	
Compétences visées :			

- Identifier les expériences et filiations théoriques et le cadre de référence de futur intervenant
- Entrainer la fonction de consultation et d'analyse de situations professionnelles
- Repérer les différents types de questionnements professionnels
- Enoncer ses référentiels théoriques et méthodologiques
- Maitriser sa posture réflexive impliquant la capacité de prise de distance et autocritique

Dossier de reconnaissance des acquis – Annexe 3

Récapitulatif de la/des formation(s) réalisée(s) hors formation initiale : Module II DAS Superviseur.e

Dénomination de la formation	Titre(s) obtenu(s) et/ou attestation(s) obtenue(s)	Institution ayant délivré le titre et/ou l'attestation	Date de l'obtention du titre et/ou de l'attestation	Durée effective de la formation : jours et/ou heures de cours et/ou nombre de crédits ECTS

Dossier de reconnaissance des acquis – Annexe 3

Récapitulatif des acquis issus de l'expérience proches de la supervision : Module II DAS Superviseur.e

Fonction exercée	bénéficiaires des prestations	Durée et date de la prestation	Nombre d'heures de la prestation	Activités principales réalisées durant la prestation processus



Dossier de reconnaissance des acquis - Annexe 3

Justifiez la correspondance entre vos acquis et le Module II, DAS Superviseur.e

Toute pièce justificative est à joindre impérativement à la demande.

Photocopies des diplômes/certificats/attestations

Procès-verbaux d'examen

Programmes d'études

Tableau de crédits et/ou descriptif détaillé des cours suivis

Attestation de fonction ou des prestations de l'employeur ou des employeurs ou des consultants

HETS-cefoc- DAS HES-SO Superviseur-e_ novembre 23

Formulaire de mise en évidence des acquis pour le module II





Descriptif de module

Domaine Travail social Filière: Travail social Orientation: (facultative)	
1. Intitulé de module Posture professionnelle	e et dimension multiréférentielle
Code : (Obligatoire) 1	Type de formation : (Obligatoire – 1 réponse possible) ☐ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :
Niveau: (Facultatif – 1 réponse possible) Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autres :	Caractéristique: (Facultatif – 1 réponse possible) ☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO
Type: (Facultatif – 1 réponse possible) ☑ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Autres:	Organisation temporelle: (Facultatif – x réponses possibles) Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre de printemps Semestre d'automne Autres: module sur 3 semestres
2. Organisation	
Crédits ECTS (obligatoire) 5 Langue principale d'enseignement : (Obligatoire – x réponses possibles) Français Allemand Autres :	☐ Italien ☐ Anglais
3. Prérequis	
(Obligatoire − 1 réponse possible) Avoir validé le module Avoir suivi le module Pas de prérequis Autres : Conditions d'admission au CAS	

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

(Obligatoire – zone de rédaction libre)

Ce module a pour objectif de donner des bases permettant la construction d'une nouvelle fonction professionnelle d'intervenant et de situer le contexte dans lequel se déploie cette fonction, tenant compte de l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et des conditions dans lesquelles se font ces modifications.

- Savoir situer et analyser les actuels enjeux professionnels en rapport avec les contextes sociopolitiques et institutionnels ;
- Nourrir le questionnement de l'activité professionnelle selon une perspective multiréférentielle;
- Construire progressivement une posture spécifique à l'animation de séquence d'analyse des pratiques professionnelles et par la suite à la supervision ;
- Être à même de repérer les dilemmes éthiques qui traversent les activités professionnelles.





5. Contenu et formes d'enseignement

(Obligatoire – zone de rédaction libre)

À l'aide de différentes clés de lecture, ce module permettra de mettre à jour l'infinie complexité inhérente à l'agir des métiers de la relation qui exigent une attention particulière à la dimension éthique

Comprendre l'activité professionnelle selon différentes clés de lecture :

L'identité professionnelle

Éclairages sur les dynamiques de groupe

L'activité professionnelle au regard de l'éthique

Les théories de l'action et de l'agir humain

L'analyse de l'activité et ses outils méthodologiques

L'explicitation de l'action professionnelle et les outils

d'intervention

Les fondements d'une posture créative.

Introduction à l'analyse des pratiques professionnelles et exercices pratiques en sous-groupes.

Apports théoriques, exposé de situations, lectures

6. Modalités d'évaluation et de validation

(Obligatoire – zone de rédaction libre)

La validation du module repose sur la mise en perspective des différents apports, tant théoriques que pratiques.

Elle vise notamment à :

- o donner une échéance dans le travail personnel d'appropriation des différents apports ;
- o revisiter les contenus en prenant une certaine distance ;
- o opérer des liens entre le tout et les parties constitutives du module ;
- o articuler les apports théoriques et expérientiels ;
- o consolider les prises de conscience grâce à une démarche réflexive ;
- o construire progressivement une posture professionnelle spécifique.

7. Modalités de remédiation (Obligatoire – x réponses possibles) ☑ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation ☐ Autre (précisez) :	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) (Obligatoire – x réponses possibles) ☐ Remédiation possible ☐ Pas de remédiation ☐ Autre (précisez) :
8. Remarques	
(Facultatif – zone de rédaction libre) Module obligatoire	

9. Bibliographie

(Facultatif – zone de rédaction libre)
Bibliographie du module et bibliographie indicative





10. Enseignants

(Facultatif – zone de rédaction libre)

Enseignants HETS-GE & HETS-FR

Christophe Sciboz Dimitri Anzules Armande von Wyss Esther Donnat Et... Sophie Rodari Simone Romagnoli Sylvie Mezzena Anelise Fredenrich

Nom du responsable de module:

Christophe Sciboz

Descriptif validé le 05 avril 2023

Descriptif validé par Isabelle Jurien de la Gravière





Descriptif de module

Filière : Travail social Orientation : (facultative)	
1. Intitulé de module Construction identitaire	de la posture d'intervenant·e
Code : (Obligatoire) 2	Type de formation : (Obligatoire – 1 réponse possible) Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :
Niveau : (Facultatif – 1 réponse possible) cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autres :	Caractéristique : (Facultatif – 1 réponse possible) ☐ Module de base ☐ En e pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO
Type: (Facultatif – 1 réponse possible) Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Autres:	Organisation temporelle: (Facultatif – x réponses possibles) Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre de printemps Semestre d'automne Autres: module sur 3 semestres
2. Organisation	
Crédits ECTS (obligatoire) 5	
Langue principale d'enseignement : (Obligatoire – x réponses possibles) ☐ Français ☐ Allemand ☐ Autres :	☐ Italien ☐ Anglais
3. Prérequis	
(Obligatoire − 1 réponse possible) Avoir validé le module1 Avoir suivi le module 1 Pas de prérequis Autres :	
4. Compétences visées / Objectifs généra	nux d'apprentissage
(Obligatoire – zone de rédaction libre) Ce module a pour objectif d'identifier dans son parcours d'intervenant-e. Il permet :	professionnel et personnel ce qui fonde sa pratique s et le cadre de référence de futur intervenant·e se de situations professionnelles s et





5. Contenu et formes d'enseignement

(Obligatoire – zone de rédaction libre)
Discipline et modèles d'intervention
Le récit oral et écrit
Différents référentiels
Parcours professionnel, valeurs

Apports théoriques, expérimentation de l'entretien à partir de situations professionnelles, partages d'expériences, trajectoire autobiographique, son référentiel à l'aune de la supervision et de l'analyse de pratiques

6. Modalités d évaluation et de validation	
(Obligatoire – zone de rédaction libre) Sous forme de portfolio et de démarche biographique Analyse du parcours professionnel en perspective d'une p	osture d'intervenant
7. Modalités de remédiation	7a Modalités de remédiation (en cas de
(Obligatoire – x réponses possibles) ⊠ Remédiation possible □ Pas de remédiation □ Autre (précisez) :	répétition) (Obligatoire – x réponses possibles) ⊠ Remédiation possible □ Pas de remédiation □ Autre (précisez) :
8. Remarques	
(Facultatif – zone de rédaction libre) Module obligatoire	
9. Bibliographie	
(Facultatif – zone de rédaction libre) Bibliographie du module et bibliographie indicative	
10. Enseignants	
(Facultatif – zone de rédaction libre)	
Enseignants HETS-GE & HETS-FR	
Christophe Sciboz Dimitri Anzules Esther Donnat Et	

Nom du responsable de module:

Esther Donnat

Descriptif validé le 05 avril 2023

Descriptif validé par Isabelle Jurien de la Gravière

